

# Dossier bailleur envoyé au tribunal d'instance

Par Claralea, le 27/04/2011 à 21:21

Bonsoir,

A mon tour d'avoir besoin de vos lumières!

J'ai depuis plus d'un an des problèmes de voisinages et de nuisances sonores avec ma voisine du dessus. Plus d'un an que j'envoie des LRAR au bailleur, des mises en demeure au bailleur et à la voisine sans résultat. Dépôt de main courante car le commissariat ne veut pas qu'on porte plainte... J'ai pris des photos de mon balcon sur lequel ses amis crachent, jettent leurs mégots de cigarettes, le gosse ses papiers de fromages et de bonbons... Et elle trouve le moyen d'être tellement menteuse, qu'elle fait croire que c'est moi qui la harcèle alors que je lui demande seulement d'arrêter tout ce bruit et de ne pas prendre mon balcon pour une poubelle. Et elle ment tellement bien que je me demande s'ils ne la croient pas plus que moi qui pourtant suis celle qui subit puisque c'est moi qui habite au dessous.

Appel téléphonique à notre bailleur commun mais la responsable contentieux pose le téléphone quand je lui parle... rien à foutre! Elle me dit que c'est un problème relationnel, que ça ne la regarde pas. Alors que c'est bel et bien des nuisances sonores insupportables par leur intensité et leur durée, mais ça les arrange et ne veulent pas voir la réalité en face. Elle me répond que la voisine aussi se plaint de moi, que je la harcèlerais la nuit au tel (???????) alors que je l'ai appelé 2 fois en 1 an et pas la nuit... Enfin, trop long de tout raconter.

J'ai également vu le conciliateur de justice que j'ai rappelé ce matin, elle n'a pas répondu à sa convocation.

Pendant les 2 semaines de vacances de Pacques, un pur cauchemar. Pas lourd à grand coup de talon jusque 2 ou 3 heures du matin et réveil le matin par le petit qui coure et saute sans s'arrêter pendant des heures!

J'en ai eu tellement marre, qu'hier j'ai « attrapé » la responsable du site en lui demandant qu'elle nous convoque et qu'elle nous mette en confrontation avec la voisine qui avait signé un procès verbal dans lequel elle s'engageait à mettre des tapis et des chaussons à tout le monde lors d'une précédente convocation. Promesse en l'air évidemment.

Et c'est là que j'ai besoin de vos lumières. J'apprends qu'au lieu de nous convoquer au siège, le bailleur se débarrasse du problème en remettant tout le dossier avec les courriers et les griefs de chacune au tribunal d'instance.

Pourquoi le bailleur envoie tout le dossier au tribunal d'instance, qu'est-ce qui va se passer et dois-je prendre un avocat. Car je ne m'attendais pas à ça, je pensais au contraire attendre la

lettre de non conciliation pour aller moi-même au TI poursuivre la voisine. J'ai même demandé une mutation au bailleur afin de déménager et ne plus l'avoir sur la tête alors que ça fait 14 mois que j'ai emménagé dans cet immeuble neuf. Ma grande n'arrive plus à étudier sans se mettre des écouteurs afin de ne pas entendre les bruits et vibrations de ces nuisances sonores. Même le chat sursaute et regarde le plafond d'où viennent les bruits!

La voisine a même été voir une de mes autres voisines pour lui dire qu'elle ferait tout pour que je déménage. Je lui ai demandé de me faire une attestation mais elle a peur que son nom soit prononcé et qu'elle ait à subir des réflexions.

C'est un immeuble tout beau, tout neuf, je ne pensais pas tomber sur une tarée pareille.

A noter que quand j'appelle la police, elle n'a jamais de véhicule de disponible pour des problèmes si peu importants, me disent-ils!

Donc à quoi dois-je me préparer avec ce dossier du bailleur parti au Tribunal d'Instance ?

Merci

## Par Domil, le 27/04/2011 à 23:18

Tout dépend ce que le bailleur a fait comme requête au TI

#### Par Claralea, le 27/04/2011 à 23:24

Je dois lui demander ou bien le tribunal va m'envoyer une convocation avec le detail ? Merci Domil :) Toujours cette meme voisine de mouise !

Parce que si je prends un avocat maintenant, je ne sais meme pas contre quoi

#### Par **Domil**, le **28/04/2011** à **00:02**

Il faut attendre la convocation. Il est possible que ce soit une demande de conciliation via le TI

### Par Claralea, le 28/04/2011 à 00:16

J'espère qu'entre la convocation et la date de rdv, j'aurai le temps de prendre un avocat car je voudrais vraiment me la faire et que je risque de m'enerver si c'est moi qui me defend.

Malgré ce dossier qui part au TI, est-ce qu'une fois que j'ai la non conciliation je peux aussi l'attaquer au TI ?

Merci

Je viens ( avec Domil ? ) passer 8 jours chez vous , pour ensuite témoigner ( article 202 du C.P.C. )

Ou bien invitez chez vous pareillement des relations à vous ou faites faire des constats d'huissiers, chère Clara

# Par Claralea, le 28/04/2011 à 12:10

[citation]Je viens ( avec Domil ? ) passer 8 jours chez vous , pour ensuite témoigner ( article 202 du C.P.C. )

Ou bien invitez chez vous pareillement des relations à vous ou faites faire des constats d'huissiers, chère Clara[/citation]

Mais je vous invite tous les deux, pas de souci. Et Domil n'habite pas loin de chez moi *( nonante trois , octante quinze )*, on est en region parisienne toutes les deux ! Sauf que la voisine, je ne l'entend plus depuis avant hier !

On a une nouvelle gardienne qui m'a proposé d'aller la chercher meme le dimanche pour constater elle meme les nuisances. Je crains que la voisine se tienne à carreau jusqu'au tribunal.

M'enfin, mes parents me disaient que la verite ressort toujours...

Merci de vouloir temoigner pour moi :)))

[citation]je vous invite tous les deux, pas de souci[/citation]

Chic! En plus et au delà de vos évidentes autres qualités, êtes vous bonne tambouillarde?

( ..... Va chez la voisine , je sais qu ' elle y est car dans sa cuisine , on bat le briquet )
Complément d ' info http://thierry-klein.nerim.net/auclaird.htm mais on ne veut plus d ' " Elektron libre " sur Legavox .
Alors , fini , je pars orbiter ailleurs .//.

## Par Claralea, le 29/04/2011 à 11:16

[citation]mais on ne veut plus d ' " Elektron libre " sur Legavox . Alors , fini , je pars orbiter ailleurs[/citation]

Sérieux ! J'avais fini par m'y habituer. Et pourquoi ne viendriez vous pas vous joindre à nous, vous seriez utile avec vos sérieuses connaissances juridiques. Je suis sure que je vous reconnaitrais ;). Sinon, il reste les MP, vous pouvez toujours me faire un petit coucou

[citation]êtes vous bonne tambouillarde ?[/citation]

Elevée par des parents tres bons cuisiniers , un tunisien et une normande, je ne suis pas "the" cordon bleu mais chez moi les boites sont bannies

Sinon, Domil c'est le 93 et moi le 95 (à moins que le 83 c'est vous)